Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 33 (1897)

Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XXXIIIme ANNÉE

BIENNE

N° 7

1er Avril 1897

L'ÉDUCATEUR

Sommaire. — *Alexandre Gavard. — Le devoir d'instruire les enfants et l'obligation de la fréquentation scolaire. — Pensions de retraite. — Mathilde Guyot. — Chronique scolaire. — Partie pratique.*

ALEXANDRE GAVARD

*Député au Conseil des Etats suisses — Rédacteur de l'*Educateur *de 1892 à 1896*

ALEXANDRE GAVARD

Alexandre-Pierre Gavard est né le 25 mars 1845 à Perly-Certoux, petite commune voisine de la frontière savoisienne et de Saint-Julien en Genevois, où ses parents étaient instituteurs. Après avoir fréquenté l'école primaire, il fit ses études au collège et au gymnase de Genève, suivit quelques cours à l'académie et partit, en 1864, pour l'Allemagne en qualité de maître dans une institution de jeunes gens. C'est là qu'il fit la connaissance de Dussaud, dont il devint l'ami et plus tard le collaborateur.

Rappelé quelques mois plus tard par la mort de son père, il remplaça celui-ci dans ses fonctions de régent au collège de Carouge et les conserva jusqu'en 1872 pour passer à ce moment au collège de Genève, où il avait été nommé régent de la cinquième classe industrielle. L'année suivante il fut appelé par le Conseil d'Etat à occuper le poste nouveau de secrétaire général du Département de l'instruction publique, en vue de l'application de la loi scolaire élaborée en 1872. En même temps, il remplissait les fonctions de professeur de français à l'école industrielle et commerciale.

Par son tact, son énergie, sa grande facilité de travail, ses vues élevées, ses idées larges et généreuses, ainsi que par ses qualités oratoires de premier ordre, M. Gavard se fit bientôt un nom dans la patrie genevoise. C'était une personnalité en vue, destinée à devenir un des chefs du parti radical. Aussi en 1877 fut-il appelé au Conseil d'Etat en remplacement de M. Ormond, décédé. Il y resta jusqu'en 1889, où la coalition conservatrice parvint à le renverser. C'est lui qui fut l'auteur de la loi de 1886 sur l'instruction publique. De 1887 à 1889, il a présidé le Département de l'instruction publique de Genève, donnant une forte impulsion et ouvrant de nouvelles voies à l'instruction primaire.

Si M. Gavard est une autorité en matière d'organisation scolaire, c'est qu'il a mis la main à la pâte, passant de l'enseignement primaire à l'enseignement moyen et à l'enseignement supérieur. On sait qu'il a remplacé le Dr Daguet comme professeur d'histoire à l'académie de Neuchâtel.

Il fut un des premiers membres de la Société pédagogique genevoise, et à trois reprises il a fait partie du Comité directeur de la Société pédagogique romande. De 1870 à 1872, il a été vice-président du comité tout en étant chargé de la partie pratique de l'*Educateur*. De 1882 à 1884, il a été président de notre association, et de 1892 à 1896, il a dirigé avec tact et succès l'organe de

l'association pédagogique romande. Les lecteurs de l'*Educateur* n'oublieront jamais le rédacteur habile et dissert qui a soutenu haut et ferme les droits du corps enseignant tant au congrès de Zurich en 1894 qu'au congrès de Genève en 1896. On sait que M. Gavard publie en ce moment sur le congrès suisse de l'année dernière un rapport qui sera un compte rendu fidèle et intéressant de cette grande et imposante manifestation.

M. Gavard a publié en collaboration avec M. Dussaud un *Livre de lecture* destiné au cours supérieur des écoles primaires; cet ouvrage en est à sa cinquième édition. Il a élaboré également un *Livre de lecture* destiné au cours moyen. On lui doit aussi l'*Education à l'école*, l'*Enfance abandonnée et les moyens de la protéger*, ainsi qu'un petit résumé sur *Genève et ses institutions*.

La carrière politique de M. Gavard ne fut pas moins active. Il a été conseiller municipal de la ville de Carouge de 1871 à 1877. Il est député au Grand Conseil genevois depuis 1874. Son mandat n'a été interrompu que de 1878 à 1880 et de 1890 à 1892. Il a aussi présidé à trois reprises le Conseil d'Etat de Genève, dont il a fait partie de 1877 à 1889. Il a été membre du Conseil des Etats de 1884 à 1889; il a présidé ce corps constitutif suisse en 1887. On sait qu'en novembre 1896, malgré une violente opposition, il a été réélu conseiller aux Etats.

M. Gavard a marqué son passage dans les affaires publiques, tant au cantonal qu'au fédéral, par de nombreux travaux et rapports administratifs ou législatifs dont l'énumération serait trop longue et qui concernent les sujets les plus variés.

Il a pris une part active à l'organisation de l'exposition nationale suisse à Genève, en 1896. C'est à lui qu'on doit le catalogue général et le journal de l'exposition.

En 1889, à la suite des congrès pédagogiques internationaux auxquels il a pris part à la Sorbonne pendant l'exposition universelle de Paris, il a reçu du ministère français les palmes d'officier de l'instruction publique.

On le voit, la vie de M. Alexandre Gavard, qui est aujourd'hui dans la force de l'âge, a été une vie d'efforts et de travaux continus. Dévoué aux intérêts des classes laborieuses, il a représenté à plusieurs reprises les sociétés de secours mutuels de la Suisse romande, auxquelles il est parvenu à créer une place dans les projets Forrer.

Homme de travail, de talent et d'expérience, M. Gavard a fait honneur au corps enseignant, dont il a toujours soutenu les intérêts. Comment pourrait-il ne pas aimer les instituteurs, lui, le fils d'une régente et d'un régent genevois, lui, le fils de ses œu-

vres, ancien instituteur lui-même, qui a toujours cru que l'instruction publique était le moyen le plus efficace d'élever les cœurs, d'émanciper les esprits, de tremper les caractères et de fonder la vraie moralité? Nous espérons que M. Gavard sera conservé longtemps encore à son cher canton de Genève, à notre petite patrie suisse et à nos libres institutions, auxquelles il s'est dévoué de toute la force de son âme. A Berne, où il prend part en ce moment aux délibérations des Chambres fédérales, nous lui envoyons les salutations respectueuses et les sincères remerciements de tous les membres de la Société pédagogique romande.

H. Gobat.

Le devoir d'instruire les enfants et l'obligation de la fréquentation scolaire en Europe

Les parents doivent à leurs enfants l'instruction, c'est-à-dire le degré de culture intellectuelle qui est nécessaire pour occuper une place honorable dans la société. Cette obligation n'est plus discutée aujourd'hui. On ne trouve plus, en Suisse du moins, personne osant soutenir sérieusement que l'ignorance absolue vaut mieux que le savoir. On peut, il est vrai, craindre qu'un demi-savoir, en favorisant la présomption et l'orgueil, ne multiplie le nombre de ceux que l'on appelle les déclassés. Il est, en effet, toujours possible de mal user des meilleures choses. Mais que l'instruction par elle-même soit un mal, voilà une thèse que l'on ne s'attarde plus à combattre.

Le devoir des parents est, au cas présent, si nettement tracé que, chez la plupart des nations européennes, il est inscrit dans la loi. La *Suisse* ayant laissé aux autorités cantonales le soin de fixer la législation scolaire, a, sous ce rapport, des règlements très différents. Mais, au-dessus des lois cantonales, domine l'article 27 de la Constitution fédérale, qui prescrit formellement que l'instruction doit être suffisante, obligatoire et gratuite. En *France*, la loi Ferry a rendu l'enseignement primaire laïque, gratuit et obligatoire. Mais, dans aucun pays, l'éducation publique n'est empreinte d'une direction aussi uniforme qu'en *Allemagne*, conséquence de l'action de l'Etat et des théories philosophiques des psychologues. Le gouvernement, en y décrétant l'instruction obligatoire, a mis en honneur l'école et l'instituteur.

En *Angleterre*, l'Etat a pour principe de ne pas s'occuper directement de l'éducation, mais de favoriser celle-ci par des subven-

tions plus ou moins considérables. Chez les Anglais, l'instruction, non l'école, est obligatoire, grâce à cette condition qu'aucun enfant âgé de moins de quatorze ans ne peut être admis dans un atelier s'il n'a obtenu des inspecteurs un certificat attestant une instruction suffisante.

La *Belgique* et la *Hollande*, pays bien dotés sous le rapport des établissements d'enseignement secondaire et supérieur, n'ont pas encore introduit l'obligation de l'instruction primaire dans leur législation. Aussi l'éducation populaire présente de grandes lacunes chez ces deux nations. Leur modeste voisin, le grand-duché de *Luxembourg*, plus sagement inspiré, a rendu l'école publique obligatoire pour tous les enfants qui ne reçoivent pas l'instruction à domicile ou dans une école privée.

Le *Danemark*, la *Suède* et la *Norvège* ont tous trois inscrit l'instruction obligatoire dans leurs lois. Mais ici l'obligation se heurte à des difficultés qui lui enlèvent une partie de son efficacité. Ces pays n'ayant pas une population assez dense pour alimenter des écoles dans toutes les petites localités, en sont réduits à organiser des classes ambulantes dont l'instituteur est nommé pour deux ou même trois districts.

En *Autriche*, l'instruction est légalement obligatoire depuis Marie-Thérèse; mais cette disposition est restée lettre morte jusqu'en 1883, où une nouvelle loi est venue la sanctionner tout en en exigeant l'application sérieuse. La *Hongrie* a une organisation scolaire particulière, dont les bases sont à peu près les mêmes que celles adoptées en Autriche.

L'*Italie*, où les idées du Père Girard trouvèrent tant d'admirateurs que la plupart des villes du nord de la péninsule furent de bonne heure dotées d'écoles appliquant les principes éducatifs et l'organisation des classes de Fribourg, l'*Italie*, disons-nous, n'a possédé un système d'enseignement uniforme qu'avec l'unité politique. L'école primaire y est gratuite et obligatoire; mais le manque d'instituteurs et l'insuffisance des traitements rendent cette obligation illusoire dans un grand nombre de communes.

En *Russie*, un ukase de 1874 ordonne la création d'écoles populaires dans toute l'étendue de cet immense empire. Malheureusement, le manque de ressources, de matériel et de local, rend encore, dans nombre de communes rurales, les progrès de l'instruction à peu près nuls.

En *Espagne*, l'obligation de la fréquentation scolaire date de 1857, mais la situation politique du pays a souvent paralysé la loi, et la grande majorité de la population est illettrée. Toutefois, depuis 1886, l'Etat a pris à sa charge le payement des dépenses

relatives au personnel et au matériel des écoles primaires, aux inspections, aux écoles normales. Ces mesures, et d'autres également favorables à l'école, permettent d'espérer un prochain relèvement du niveau éducatif de la population espagnole.

Le *Portugal* a pris également les mesures les plus libérales en faveur de l'éducation populaire. La loi de 1880 a établi l'instruction obligatoire et gratuite, avec contrainte, pour les municipalités, de fournir aux indigents les livres et même les vêtements. Il faudra néanmoins un certain temps pour que cette loi produise ses salutaires effets dans tout le pays, attendu que le personnel enseignant y fait défaut.

Enfin les Etats de l'est de l'Europe ont tous inscrit l'obligation dans les règlements scolaires : la *Grèce* depuis 1834, la *Roumanie* depuis 1864, la *Bulgarie* et la *Turquie* depuis 1869, la *Serbie* depuis 1882.

*
* *

La sollicitude des gouvernements les plus civilisés en faveur de l'instruction populaire est la meilleure preuve de sa haute et indiscutable importance. En ajoutant la gratuité à l'obligation scolaire on enlève aux parents tout prétexte de résistance. En vain a-t-on parlé de la liberté du père qui ne doit pas être contraint de se séparer de son enfant, fût-ce pour l'envoyer à l'école : le droit, le seul droit véritable est ici celui de l'enfant qui doit être mis, dès le jeune âge, en mesure d'être plus tard un homme et un citoyen, ce qu'il ne saurait être sans un minimum d'instruction. Ajoutons-y le devoir qu'a l'Etat d'assurer la sécurité et la prospérité du corps social, pour qui des individus totalement ignorants sont un fardeau et un péril. La prétendue liberté du père cesse d'être respectable quand elle porte directement atteinte aux intérêts les plus chers de l'enfant et de la société.

Les parents ont-ils rempli tout leur devoir quand ils ont, conformément à la loi, envoyé leurs enfants à l'école primaire jusqu'à quatorze ou quinze ans? S'ils sont pauvres, ouvriers ou cultivateurs, oui, sans doute; car il faut que l'enfant vienne, à son tour, contribuer, par son travail, aux ressources communes de la famille. Mais, s'ils le peuvent, ils ne doivent pas craindre de faire donner à leurs enfants une instruction plus complète. Y a-t-il danger, comme on le dit quelquefois, que ceux-ci, parvenus par le bénéfice de leurs études, à des positions sociales auxquelles leurs parents n'ont pu prétendre, ne rougissent d'eux et ne les méprisent? S'ils sont capables de sentiments si honteux, l'instruction qu'ils ont reçue n'y est pour rien : ce sont des âmes

naturellement viles, dont la bassesse se serait manifestée dans quelque condition que ce fût. Heureusement, ces cas sont fort rares; presque toujours les enfants ainsi élevés au-dessus de leur sphère d'origine payent, par un surcroît de reconnaissance, les sacrifices de leur humble et héroïque famille. Celle-ci en reçoit une sorte de lustre, et la société tout entière profite de ces talents, souvent plus vigoureux que ceux auxquels donnent naissance les classes moyennes ou supérieures. Ajoutons enfin qu'aujourd'hui plus que jamais, la culture intellectuelle d'un peuple est la source essentielle de sa prospérité.

G. Schaller.

PENSIONS DE RETRAITE

Le vote récent du Grand Conseil vaudois sur les pensions de retraite des instituteurs primaires attire notre attention sur la quotité de celles qui sont allouées au personnel enseignant secondaire.

On sait que moyennant le versement d'une annuité de 40 fr. pour les instituteurs et de 20 fr. pour les institutrices ou maîtresses d'études, l'Etat vaudois sert, après 25 ans de services, une rente annuelle de 1000 fr. aux uns et 500 fr. aux autres. (Loi de 1882.)

Mis en parallèle avec ceux qui concernent nos collègues de l'enseignement primaire, ces chiffres nous paraissent à leur tour appeler une revision dans le sens d'une surélévation. La proposition semblera surtout légitime si l'on considère que désormais la retraite des maîtresses secondaires sera *inférieure* à celle des institutrices primaires. Celles-ci, en effet, toucheront 720 fr. contre 500 fr. alloués à celles-là.

Nous estimerions donc équitable de relever les pensions de retraite des instituteurs secondaires et de les établir, par exemple, sur les bases de 2 ½ % et 2 % des traitements minima (2500 fr. et 1700 fr.), avec multiplication par les 25 années de service. On aurait ainsi, pour les fonctionnaires des deux sexes :

$$\frac{2500 \text{ fr.} \times 2{,}5 \times 25}{100} = 1562 \text{ fr. } 50$$

$$\frac{1700 \text{ fr.} \times 2 \times 25}{100} = 850 \text{ fr.}$$

soit, en chiffres ronds, 1600 fr. pour les maîtres et 850 fr. pour les maîtresses. En revanche, nous proposerions de majorer dans une proportion convenable les contributions annuelles, les portant par exemple à 60 et 40 fr. respectivement.

Nous ne donnons qu'à titre d'exemples les chiffres qui précèdent, auxquels nous ne tenons pas autrement, l'essentiel restant de tendre à obtenir le relèvement des pensions qui ne sont actuellement plus en rapport avec les exigences de la vie non plus qu'avec la situation faite à l'enseignement secondaire vaudois.

Y.

† MATHILDE GUYOT

La mort ne se lasse point de créer de nouveaux vides parmi nous. Il y a trois semaines, nous accompagnions au cimetière Mlle Vuilliomenet à Savagnier; hier 7 mars, c'était à Mlle Mathilde Guyot, institutrice à Boudevilliers, que nous rendions les derniers honneurs. Une foule considérable avait tenu à participer à ces funérailles très simples, mais aussi profondément émouvantes. Le cercueil disparaissait littéralement sous les fleurs, et de nombreuses couronnes, portées par les anciennes élèves de la défunte, témoignaient des regrets unanimes que son départ laissait parmi nous. La cérémonie, ouverte par un chant du corps enseignant du Val-de-Ruz, fut continuée par M. Dubois, instituteur, parlant au nom de ses collègues. M. Dubois, très ému, remercie profondément cette institutrice dévouée et consciencieuse, pour l'exemple qu'elle nous a donné à tous dans sa longue carrière. Un chant est ensuite exécuté par les enfants, puis M. le pasteur Junod, dans un discours très élevé, retrace la vie toute d'abnégation et de sacrifice de notre regrettée collègue. Nous avons été touchés, plus que nous ne saurions le dire, de ce magnifique discours, et nous sentons plus que jamais aussi combien nous devons resserrer plus étroitement les liens qui nous unissent, afin de nous consoler les uns les autres des pertes si cruelles que nous venons d'éprouver.

Que la famille affligée reçoive ici l'assurance de notre profonde sympathie.

EUG. LEUBA.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. — **Enseignement de la gymnastique.** Le Département de l'instruction publique et des cultes vient de décider de mettre à l'étude la création d'un brevet vaudois de maître de gymnastique et, à l'occasion de la revision du plan d'études des écoles primaires, l'élaboration d'un programme pour l'enseignement de la gymnastique aux élèves (filles et garçons) des établissements d'instruction secondaire et primaire.

Ces deux questions sont soumises à l'étude d'une commission formée de MM. Matthey, professeur à Neuchâtel; Galley, professeur à Fribourg; Michel, professeur à Lausanne; Blanchard, président de la Société vaudoise de gymnastique; Reiser, secrétaire au Département de l'instruction publique.

Villars-sous-Yens. Une foule émue et recueillie accompagnait le 19 mars à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Auguste Rossier, ancien instituteur, décédé à l'âge de 81 ans. Chacun se rappellera longtemps la figure sympathique de ce bon vieillard qui conserva presque jusqu'au dernier moment les brillantes facultés qui l'avaient fait estimer comme pédagogue dans cette

localité. Dans une touchante allocution, M. Leroy, pasteur, a retracé la laborieuse carrière de ce « bon papa Rossier », comme on se plaisait à l'appeler familièrement. Il avait commencé ses fonctions en 1839, et il ne les avait abandonnées qu'après 35 ans de bons et loyaux services.

Il est mort entouré de l'affection des siens, de l'estime et de la considération générales.

Puisse cette vie, toute de dévouement, servir d'exemple à notre génération.

Société pédagogique vaudoise. Le comité adresse aux membres de la Société la circulaire suivante :

L'assemblée des délégués de notre association, dans sa séance du 13 février écoulé, s'est occupée d'un certain nombre de questions, dont voici le compte rendu :

1° *Organisation de cours de perfectionnement pour instituteurs et institutrices.* — Plusieurs membres du corps enseignant ont souvent manifesté le désir d'être mis au courant des idées nouvelles se rapportant à l'enseignement de certaines branches, surtout du chant, du dessin et de la gymnastique. C'est dans ce but que le comité se propose de demander l'institution de cours spéciaux, qui seraient donnés à Lausanne, et dont l'accès serait facilité au plus grand nombre possible d'instituteurs ou d'institutrices. Le Département a bien voulu admettre notre manière de voir et a porté cette question à l'ordre du jour des conférences de district, qui se réuniront le 18 courant.

2° *Modification à l'article 16 des statuts.* — Il s'agit ici de la composition de l'assemblée des délégués. Jusqu'à présent, cette dernière était formée de 19 régents, représentant chacun leur district respectif. Le comité a fait la proposition d'y admettre les dames au même titre que les messieurs. Chaque district enverrait ainsi deux délégués, un régent et une régente.

Il n'a pas été admis par la majorité des délégués de nommer un comité de cinq membres : deux dames et trois messieurs.

3° *Fixation du lieu de la prochaine assemblée générale.* — Cette année, en effet, doit avoir lieu la seconde réunion itinérante de la Société pédagogique vaudoise. Aucune proposition ferme n'ayant été faite au comité, celui-ci devra faire les démarches nécessaires pour cela. A ce propos, qu'il nous soit permis de rappeler que, si la fête de Payerne, encore présente à toutes les mémoires, a été si brillante, cela a tenu en tout premier lieu au dévouement des autorités et de la population payernoises, ainsi que des collègues de ce district. Comme elle était une réunion depuis longtemps attendue, il fallait nécessairement lui donner un vif éclat pour grouper à nouveau tout le corps enseignant primaire du canton en un faisceau solide et durable. Maintenant que notre société rajeunie a repris sa marche en avant, nous serions heureux qu'un district voulût bien se charger de l'organisation de la prochaine assemblée générale, en l'assurant d'avance de tout notre appui et de la reconnaissance du corps enseignant primaire tout entier, quelque simple que puisse être la réception qui nous sera offerte.

4° *Contribution annuelle.* — Celle-ci est fixée à 1 franc. Lorsque le lieu de l'assemblée générale sera connu, nous enverrons à chaque membre une bande qui pourra être collée au dos de la carte de membre ou une carte spéciale au sujet des facilités de transport par chemin de fer.

5° *Propositions individuelles.* — Le comité a été chargé par l'assemblée de s'occuper immédiatement ou en temps opportun des propositions suivantes :

a) Faire des démarches auprès des autorités compétentes dans le but d'obtenir du Département militaire que l'obligation de remplacer les cours de répétition manqués ne soit pas applicable aux instituteurs qui en ont été dispensés dans l'intérêt de leur classe;

b) Lettres de remerciements à M. le conseiller d'Etat Ruchet et aux membres de la commission législative qui ont fait preuve envers nous de la plus grande bienveillance dans la question des pensions de retraite;

c) Demander au Département que la dictée d'examen soit faite exclusivement par le personnel enseignant, en indiquant la ponctuation.

Vous venez de voir, Mesdames et Messieurs, par le rapide exposé qui précède, que notre dernière séance a été bien remplie. Quoi qu'on en dise, notre société soutient et soutiendra toujours les intérêts du corps enseignant primaire; aussi espérons-nous que, instituteurs et institutrices, maîtresses ou maîtres spéciaux, tous vous viendrez grossir nos rangs, montrant ainsi l'attachement que vous portez à la Société pédagogique vaudoise.

C'est dans ces sentiments que nous vous présentons, Mesdames et Messieurs, nos fraternelles salutations.

Lausanne, le 9 mars 1897.

Au nom de la Société pédagogique vaudoise,
LE COMITÉ.

(Nous devons l'envoi de la circulaire ci-dessus à la bienveillance d'un de nos correspondants vaudois que nous remercions de son zèle à nous renseigner.) *Rédaction.*

BERNE. — **Réduction des traitements du corps enseignant.** Voici, sauf erreur, la liste des communes jurassiennes qui ont profité de l'art. 105 de la nouvelle loi scolaire pour diminuer les traitements de leur personnel enseignant : La Ferrière pour 3 classes; Saint-Imier pour 19 classes; Muriaux pour 5 classes; Rebeuvelier pour 2 classes; Renan pour 8 classes; Rocourt pour 1 classe; Sonvillier pour 11 classes; Undervelier pour 1 classe, et Vermes pour 3 classes. Dans les districts de Bienne, Neuveville, Moutier et Laufon aucune commune n'a profité des dispositions transitoires de la loi. Dès maintenant la réduction des traitements ne peut plus avoir lieu qu'avec l'autorisation de la Direction de l'instruction publique.

Feuille officielle scolaire. La Direction de l'instruction publique est autorisée à publier une feuille officielle scolaire qui sera remise gratuitement au personnel enseignant, aux autorités des écoles primaires, secondaires et complémentaires, des écoles normales, ainsi qu'aux professeurs de l'Université.

Cette feuille scolaire serait éditée aux frais de la librairie de l'Etat, ce qui dégrèverait ainsi le budget cantonal de frais d'impression assez considérables.

ANGLETERRE. — **L'histoire à reculons.** Dans la *Contemporary Review* de septembre 1896, Sir Roland K. Wilson se demande s'il faut enseigner l'histoire à reculons. Il répond par l'affirmative, en s'appuyant sur de bons et solides arguments. Si les évènements de l'antiquité ont exercé une influence sur l'histoire contemporaine, il est difficile de parcourir la chaîne entière des faits qui établissent cette influence. On sait d'ailleurs que la plupart des élèves interrompent leurs études avant d'avoir fait un cours complet d'histoire. Des notions ainsi tronquées n'ont pas grande utilité, puisqu'elles laissent inexpliqués les phénomènes de l'histoire actuelle qui sont pour nous les plus intéressants et les plus utiles. Pourquoi ne pas expliquer les évènements contemporains par ceux qui les ont produits, et ceux-ci par leurs causes, et ainsi de suite. On remonterait ainsi, si l'on en avait le loisir, jusqu'à la plus haute antiquité. L'élève en sortant de l'école aurait des idées exactes et saines sur l'histoire contemporaine. Il se rendrait compte du rôle qu'il joue dans la société actuelle en qualité de citoyen et d'électeur. L'article de la *Contemporary Review* a-t-il été remarqué à Genève, où il est question d'introduire l'enseignement de l'histoire à reculons? Si c'était le cas, nous recevrions avec plaisir des détails plus circonstanciés sur cette question intéressante.

PARTIE PRATIQUE

I. LANGUE FRANÇAISE

Lire et écrire le mot normal une

Combien ai-je de *vis* dans la main ? — Vous avez *une* vis dans la main.

But. Vous avez dit que j'avais *une* vis. Nous allons apprendre à lire et à écrire le mot *une.*

A. Lecture

1° Combien y a-t-il de syllabes dans le mot *une?* Dites lentement les éléments de *u-n-e.* Combien y a-t-il de sons ? Avons-nous déjà appris à connaître un de ces sons ? — Non. — Eh bien! nous allons les étudier. Combien y a-t-il de bruits ? — Un.

2° Dites lentement le mot *u-ne* en appuyant sur chaque syllabe. Quelle est la première syllabe ? — *u.* Combien cette syllabe a-t-elle de sons ? Dites encore ce premier son. Ne dites pas *i*, mais *u.* Encore une fois. Toi, Jules. Dites *u.* Dites *i.* Y a-t-il un bruit dans cette syllabe ? — Non.

Quelle est la deuxième syllabe? — *ne.* Combien de sons? Combien de bruits? Dites le son ? Dites le bruit?

Dites les trois parties de *une*, l'une après l'autre, lentement, plus vite, encore plus vite.

3° Voyez, j'ai écrit le mot *une* au tableau noir. Voici la première lettre qui représente la première syllabe, *u.* Voici la deuxième lettre, c'est le bruit de la deuxième syllabe, *n'.* Voici le son de la deuxième syllabe, *e.* Dites le premier son, le bruit, le deuxième son.

Dites la première syllabe, la deuxième syllabe. Réunissez les deux syllabes ; plus lentement; plus vite.

Voici les tablettes de carton. J'en compte trois : une pour la première syllabe et deux pour la deuxième syllabe, *u, n, e.*

Le cocher dit *u* à son cheval. Le bûcheron qui abat un arbre frappe à coups redoublés avec sa bonne hache en disant *e; e; e.* Le petit enfant qui a mal crie dans son berceau *n', n', n'.* Mêlez les lettres. Qui a la lettre *u?* Posez les trois cartons sur la table pour faire *une.* Lisez *u-n'-e, u-ne, une, n-e, ne.*

4° *u-ne, u-n'-e, n-e, ne, e, u, une.*

Voyelles :	*u*	*e*
	nu	*ne*
	nue	*une*

5° Lire les mots ci-dessus dans le livre.

Résumé de l'étude des deux premiers mots normaux.

1° *vis, une.*

2° Combien y a-t-il de vis dans le haut du livre (tableau) ? — Il y a *une vis.* — Combien as-tu vu de vis ? — J'ai *vu une vis*, parce que j'ai bonne *vue.* — Qu'a fait le menuisier ? — Il a *uni* deux planches avec *une vis.* J'écris quelques-uns de ces mots.

Regardez au tableau. Quels mots connaissez-vous ? Dites les sons de ce mot. Lentement. Plus vite. Sans vous arrêter.

3° Mettons ces mots les uns à côté des autres.

vis, une, vu, vue, uni — su si, nue, etc.

4° Groupons ce que nous avons appris.

Voyelles	*i*	*u*	*e*
Consonnes	*v*	*s*	*n*
		si	*ni*
	vu	*su*	*nu*
		se	*ne*
	vu|e	*su|e*	*nu|e*
	vi|ve	*un|e*	*un|i*
	vis	*u|ne vis*	*u|ne nu|e*

5° Lisons la première page du livre.

B. Ecriture

1° Nous allons écrire *une* avec des points. Combien faudrait-il de points ? — Trois ·̲·̲·̲. Mais il faut séparer le mot en syllabes; combien y en a-t-il ? — Deux ·̲|·̲·̲.

2° Vous savez déjà écrire *i*. Nous faisons deux *ii* de suite, mais sans mettre de points sur la lettre et nous avons *u*. Ecrivez en l'air : ***haut, bas, haut, bas, haut.***

Nous allons faire *n*. Quelle lettre a aussi un arc dans le haut comme le deuxième jambage de *n?* Nous allons écrire le premier jambage : ***haut, bas (un, deux).*** Maintenant le deuxième jambage avec un arc dans le haut et un arc dans le bas comme *v*, mais sans boucle. Ecrivez en l'air : ***haut, bas, haut.*** Ecrivez *n* dans l'air. Maintenant *e*. En montant, il faut s'arrêter au milieu des deux lignes et tirer à droite. Regardez. Ecrivez dans l'air le délié montant : ***haut, droite!*** C'est ça. Essayons *e* : ***haut, droite, bas, haut!***

Essayons sur le cahier. Prenez les crayons. D'abord *u;* ensuite *n;* après *e*. Ecrivons *une*.

3° Lisez au tableau *u, n, e, une*. Ecrivez *u, n, e, une, vis, une vis, uni, nu,* etc.

4° Résumé. Combien de lettres savez-vous écrire ? Lesquelles. Combien de pleins et de déliés pour *i, v, s, u, n, e*. Quelle lettre ressemble à deux *ii*. Dans quelle lettre trouve-t-on *v* sans boucle ?

5° Ecrivez dans le cahier. Copiez les mots *nu, su, vu*. Ecrivez sous dictée : *une vis, nu, nu e, vu, vu e*. Ecrivez cinq mots de mémoire.

Résultat. Les élèves savent lire et écrire les deux mots normaux *vis* et *une*. Ils distinguent l'unité de la pluralité. Ils lisent et écrivent quelques mots composés des éléments phonétiques contenus dans les deux mots normaux.

H. Gobat.

Cours élémentaire de littérature française

Première partie. — Moyen âge

I.

Origines de la langue. Le roman : langue d'oïl et langue d'oc

Le *vieux français* ou *roman*, langue que parla tout le moyen âge, dérive du latin. Au deuxième siècle de notre ère, les Romains s'établirent en Gaule et le bas latin que parlait le peuple conquérant devint insensiblement la langue du pays conquis. Le latin littéraire restait le privilège des hautes classes, tandis que le *latin des camps et des rues (castrensis et plebeius sermo)*, que les Romains parlaient depuis les premières guerres puniques, s'imposait au peuple, à la classe qui, en dépit de tout, fait la langue de la nation. L'invasion des Burgondes, des Wisigoths, des Alains et des Francks n'altéra pas sensiblement la langue gallo-romaine : on prit à peine à ces conquérants barbares neuf cents mots et ces mots ont gardé une signification plutôt désobligeante : *land* (terre

en germain) fit *lande*, pays stérile ; *herr* (seigneur) fit *hère*, pauvre diable ; *ross* (coursier) devint *rosse*. Quelques termes militaires s'introduisirent aussi, mais la langue importée par les Romains résista à l'invasion franque.

Dès le VIIIme siècle, la langue romane était constituée. Nous possédons un fragment d'une traduction de la Bible en roman, sous le nom de *Gloses de Richenau*, qui est de 768.

Les serments de Louis le Germanique et de Charles le Chauve, à Strasbourg, en 842, sont le premier monument officiel de la langue romane.

A vrai dire, la langue romane manquait absolument d'unité : elle comportait des dialectes très divers. Ces dialectes se rattachèrent à deux branches bien distinctes et tout à fait rivales : la *langue d'oc* et la *langue d'oïl* (*oc* et *oïl* veulent dire *oui*).

Le Midi parlait la langue d'oc; le Centre et le Nord avaient la langue d'oïl ; la Loire séparait les domaines des deux langues. Les poètes qui chantèrent en langue d'oc sont les *troubadours*; ceux qui adoptèrent la langue d'oïl sont les *trouvères*.

La langue d'oïl forma, dans les diverses provinces, quatre dialectes principaux : le *picard*, le *normand*, le *bourguignon* et le *français*. C'est le dialecte de l'Ile de France qui, par droit de conquête, était destiné à devenir la langue de la nation.

Quant à la langue d'oc, elle devait sombrer dans les guerres des Albigeois.

HENRIETTE DUPORTAL.

Sujet de composition

J'aime les cultivateurs, je veux rester paysan

Canevas. — Vous êtes enfants d'agriculteurs. Depuis des siècles vos ancêtres cultivent la terre. Aimez cet état, que vous avez appris en partie dès votre jeunesse. Vous avez quelques propriétés. Vous tâcherez de les augmenter. Vous avez déjà vu exercer bien des métiers; aucun ne vous plait comme celui d'agriculteur. Dire pourquoi. Indépendance, vigueur corporelle, simplicité de mœurs, etc. Vous êtes forts, vous allez travailler rudement et vivre avec économie pour . . . Dire vos intentions. — Pas nécessaire d'être riche pour vivre heureux, mais il faut une certaine aisance, une poire pour la soif. Une fois grands, vous mènerez l'existence laborieuse, simple et frugale qu'ont menée vos pères. Cette vie vous suffira. Pas d'envie alors contre ceux qui paraîtront plus heureux, plus haut placés que vous. — Vous vous souviendrez que la Providence a donné à chaque carrière sa part d'avantages et d'inconvénients. Il faut être assez sage pour le voir. C'est le moyen de chasser loin de soi l'envie et d'être content de son lot.

H. MONNIN.

A propos de composition

Nous avons pris connaissance de la très courtoise observation présentée dans le nº 5 de l'*Educateur* par M. A. Poupon, relativement à nos sujets de rédaction.

Voici ce que nous avons à répondre :

1º En toutes choses, il est bon de ne pas se montrer trop exclusif et surtout quand il s'agit de méthodes d'enseignement. Autrement, on risque de tomber dans la routine. Celle-ci naît de l'habitude et l'on devient routinier quelquefois sans le vouloir et bien sûr aussi sans le . . . savoir. C'est là un bien grave écueil !

Ainsi nous n'admettons point que l'on doive, toujours et toujours, préparer ses compositions de la même façon. Dans cette branche comme pour les autres, mettons aussitôt que possible l'élève à même de voler de ses propres ailes;

toutefois nous pensons que, même au degré supérieur, l'aide du maître, dans certains cas, devient nécessaire pour produire un travail convenable.

Certes, il n'y a pas de devoir de langue plus intéressant et plus profitable que la composition; aussi, partout où cela est possible, devrait-on en faire une tous les jours en s'inspirant chaque fois d'un procédé de préparation différent. A mon sens, on pourrait d'abord faire un compte rendu écrit, une imitation, un résumé, etc., devoirs où l'imagination n'aurait que peu ou point de part. Une autre fois, on prendrait un travail où l'invention jouerait le principal rôle. Ici surtout l'aide du maître deviendrait nécessaire. Ensuite, on écrirait, le jour suivant, une lettre dont on aurait délimité le cadre en commun. Enfin, comme il est désirable que l'enfant s'habitue à travailler seul, on lui donnerait, à la fin de la semaine, une tâche à développer sans aide ni conseils. Il serait même bon que ce dernier devoir fût différent pour chacun.

Donné dans ces conditions et avec persévérance, un tel enseignement ne pourrait manquer de porter de bons fruits.

2° Pour une rédaction facile, un écolier n'a pas besoin de l'aide du maître, au degré supérieur du moins. Mais la composition étant, même à l'école primaire, un puissant moyen de culture générale, ne faut-il pas user de cette précieuse ressource? Convient-il de laisser toujours une classe dans ce terre à terre qu'on remarque en bien des endroits? Nos esprits vivent d'idées et notre tâche est d'en remuer. Profitons donc de la leçon de composition pour meubler les jeunes intelligences qu'on nous confie et ne craignons pas d'aborder résolument, de temps à autre, une rédaction en dehors du cadre habituel des pensées d'un enfant. Il est nécessaire de renouveler la provision d'idées de ce petit monde. En faisant cela, on l'instruit, on lui apprend à réfléchir... C'est à quoi visent surtout les canevas que nous avons publiés et qui sont un guide pour le maître plutôt qu'une copie à mettre sous les yeux de la classe.

Si, par exemple, j'ai à montrer les beaux côtés de la profession d'agriculteur, la valeur d'une bonne instruction, ou à dire quelque chose de l'organisation d'une commune, ou à traiter toute autre question analogue un peu relevée, il faut que j'aide à débrouiller le sujet. Par lui-même, le meilleur élève ne m'écrirait que des «*pauvretés*», des idées fausses, sans liaison ni plan. En faisant un choix judicieux de canevas de ce genre, on élève le niveau intellectuel d'une école, on lui ouvre des horizons nouveaux. Cela ne vaut-il pas les éternels lieux communs où d'aucuns se complaisent?

Pour en revenir à M. Poupon, nous lui dirons que sa manière de faire nous paraît logique et bonne. Relativement au genre de corrections, celui qu'il patronne est le meilleur, mais il ne saurait être pratiqué partout. Dans les écoles à plusieurs degrés, l'activité du maître est trop mise à réquisition par les autres sections pour qu'on puisse toujours corriger devant l'écolier. — Nos corrections se font donc en dehors des heures d'école. Chacun sait que c'est un travail ardu; mais avec l'habitude, il finit par devenir, sinon agréable, du moins très acceptable, surtout quand on sait que de là dépend le succès de l'enseignement et l'avenir d'une école.

HENRI MONNIN, instituteur.

II. HISTOIRE NATURELLE

Le sapin rouge

L'arbre dont le feuillage sombre réjouit seul notre vue en hiver et couronne nos montagnes jusqu'à 1800 m. d'élévation, est le sapin.

Chacun sait distinguer le sapin rouge, dont les feuilles quadrangulaires, courtes, pointues, d'un vert très foncé, sont éparses autour des rameaux un

peu pendants. Les feuilles du sapin blanc sont planes, linéaires, d'un vert luisant en dessus, d'un blanc argenté en dessous. Le caractère distinctif le plus frappant est d'ailleurs que la pointe des cônes du sapin rouge est toujours dirigée vers la terre, tandis que celle des cônes du sapin blanc est dirigée vers le ciel. Le sapin rouge atteint une hauteur de 40 m.; le tronc est nu et se termine par une tête pyramidale; l'écorce, d'abord lisse, d'un brun rougeâtre, se soulève plus tard par petites plaques minces, qui se détachent successivement, ce qui donne alors à l'écorce une couleur grisâtre. Les branches sont grêles et placées régulièrement autour du tronc : elles sont verticillées.

Les racines du sapin rouge ne pénètrent jamais à une grande profondeur dans le sol, mais elles s'étendent davantage à la surface. Comme elles ont peu de consistance, on trouve souvent dans les forêts des sapins renversés par des coups de vent. Sa forme pyramidale et l'élasticité de son tronc et de ses branches lui permettent de résister mieux à la pression de la neige que les arbres feuillus dont le bois est plus cassant et plus dur. Ceux-ci ont dû se protéger en perdant leur feuillage pendant l'hiver.

Au printemps les rameaux des sapins portent de petites masses ovoïdes, de couleur pourpre d'abord, ressemblant un peu à une fraise mûre; ce sont les fleurs mâles. Le pollen contenu dans les anthères est une poussière jaune très abondante, qui est quelquefois emportée bien loin par le vent. Lorsque le pollen s'est répandu, l'ove qui portait la fleur mâle s'allonge, se recourbe, jaunit et tombe. Les fleurs femelles sont aussi des espèces de cônes lâches formés de lames rares, délicates, appelées bractées, qui présentent sur leur face supérieure d'autres lames encore plus minces appelées écailles. C'est sur ces écailles que se trouvent deux corps sphériques en forme de gourde constituant les ovules. Les fleurs femelles sont toujours placées au-dessous des fleurs mâles, afin d'être plus facilement fécondées.

Le pollen s'étant introduit entre les écailles, pénètre dans les ovules et détermine leur transformation en graines.

A partir de ce moment, les fleurs femelles grossissent et deviennent un fruit qu'on appelle cône. Ce fruit détermine le nom de toute la famille.

A la fin de l'automne, quand les cônes sont mûrs, les écailles s'écartent et laissent tomber la graine. Si celle-ci tombe sur un sol convenable, elle lève après 4 à 5 semaines en forme d'aiguilles disposées en étoiles autour de la jeune pousse de l'arbre.

Outre le bois de chauffage et le bois de construction que nous fournit le sapin, on en retire une résine d'un blanc jaunâtre, dont on fait la poix. On obtient cette résine en pratiquant dans le temps de la sève, au mois d'avril, une incision dans l'écorce et l'aubier de l'arbre, afin d'ouvrir un passage au suc résineux.

Toutes les espèces de sapins et de pins, le mélèze, le thuya, le genévrier, l'if, appartiennent à la famille des conifères. F. Bueche.

III. ARITHMÉTIQUE

Solution du problème n° 3

Nous avons reçu un nombre réjouissant de solutions, parmi lesquelles nous nous faisons un plaisir de signaler celles de MM. F. Mathey et A. Rossel, élèves à l'école normale de Porrentruy. Elles sont non seulement justes, mais très bien présentées, d'ailleurs différentes l'une de l'autre, et font honneur aussi bien à leurs auteurs qu'à l'institut auquel ils appartiennent. Nous ne pouvons qu'engager ces jeunes gens à continuer; et, qui sait? peut-être verrons-nous

les établissements similaires des autres cantons romands entrer en lice à leur tour, ce qui produirait alors une douce et saine émulation qui, certainement, porterait de bons fruits.

Toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur de nous envoyer leur solution seront d'accord avec nous.

Voici la solution de M. Marrel à Rolle :

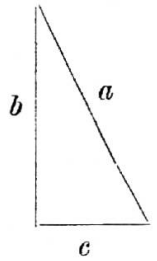

Soient a, b, c, les côtés du jardin rangés par ordre de grandeur décroissante. On a immédiatement les trois relations :

$$1)\quad a^2 = b^2 + c^2$$

$$2)\quad \frac{bc}{2} = a + b + c$$

$$3)\quad a = b + 1$$

En utilisant la substitution indiquée par la 3me, ce système devient :

$$m)\quad (b+1)^2 = b^2 + c^2$$

$$bc = 2b + 2 + 2b + 2c \text{ ou}$$

$$n)\quad bc = 4b + 2 + 2c$$

La première équation donne aisément :

$$b = \frac{c^2 - 1}{2}$$

qui, substituée dans n), fournit :

$$c\,\frac{c^2-1}{2} = 4\,\frac{c^2-1}{2} + 2c + 2$$

Simplifiant par $(c + 1)$, on aura :

$$\frac{c\,(c-1)}{2} = \frac{4\,(c-1)}{2} + 2 \quad \text{ou}$$

$$c\,(c-1) = 4\,(c-1) + 4 \quad \text{ou}$$

$$c^2 - c = 4c - 4 + 4 \quad \text{d'où}$$

$$c^2 - 5c = 0 \quad \text{d'où enfin}$$

$$c = 5$$

Par suite

$$b = 12$$

$$a = 13$$

Ont envoyé des solutions exactes : M. Babel, à Bardonnex ; M. D. Girod, à Corgémont; M. Marrel, à Rolle; M. C. Romy, à Moutier; M. Blanc, à Pully; M. Benoît, à Frinvillier; M. Burdet, à Naz; M. Jaccard, à Tavannes; M. F. Mathey, à Porrentruy; M. A. Rossel, à Porrentruy; M. A. Rossé, à la Montagne du Droit et M. Allenbach, à Bassecourt.

Pour les sociétaires

Problème n° 4. — Un triangle équilatéral ABC tourne autour de la droite xy menée dans son plan par le sommet A, de manière à former un angle de 45° avec AB; exprimer en fonction du côté a du triangle le volume du solide décrit par sa rotation autour de xy. ($a = 2$.) (Communiqué par M. Blanchard à Delémont.)

Hri Prêtre.

Vient de paraître:

Deutsches Sprachbuch für französische Sekundarschulen

de J. SAHLI, professeur au Technicum de Bienne.

IIme édition entièrement revue et augmentée.

Ce manuel est déclaré **obligatoire** par la Direction de l'Instruction publique du canton de Berne. Il correspond aux exigences de l'école moderne et sert aussi bien de grammaire que de livre de lecture. La grammaire y est restreinte à un minimum et s'apprend par des exemples tirés de la vie pratique. La lecture à la fois facile et instructive et les exercices de conversation forment la partie la plus importante de l'ouvrage.

Il vient d'être introduit dans les classes primaires françaises de la ville de Bienne.

Envoi à l'examen sur demande. 18

Prix Fr. 1. 50, cart.

L'ÉDITEUR:

A. RÜFENACHT, librairie-papeterie, BIENNE.

CHARLES KUHN & Cie, STUTTGART

37, MARIENSTRASSE, 37

recommandent leur excellente

(Stg. à 2490)
24

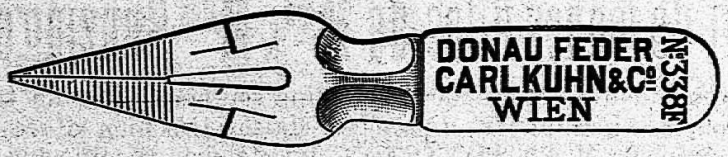

plume de bureau no 338 avec pointes EF et F, nommée **Plume du Danube.**

En vente dans toutes les meilleures papeteries.

Louis Kuhne

Etablissement international pour la guérison sans médicaments ni opérations, Leipzig

Fondé le 10 octobre 1883, agrandi en 1892

Conseils et renseignements sur toutes les maladies, aussi par lettre autant que possible

Diagnose de la Science de l'expression du visage

Viennent de paraître et sont expédiés directement par l'auteur, **Leipzig, Flossplatz 24,** contre envoi du prix ou remboursement: 1153

Louis Kuhne, **La Nouvelle Science de guérir.** Manuel et Conseiller pour les hommes bien portants et les malades. XXIV éd. 554 pages in 8°. Avec le portrait de l'auteur gravé sur acier. Prix broché fr. 8.—, relié élég. fr. 10.—. Ouvrage publié en 25 langues et 40 mille exemplaires vendus en 3 ans!

Louis Kuhne, **Suis-je bien portant ou malade?** Pierre de touche et conseiller pour chacun. Prix fr. 1.—. Publié en 11 langues.

Louis Kuhne, **Rapports de guérison** par la Nouvelle Science de guérir sans médicaments ni opérations, avec prospectus, gratis. 25e édition.

☞ L'imprimerie de l'ÉDUCATEUR vend l'ouvrage « **La Nouvelle Science de guérir** » au prix de **8 francs** le volume relié (au lieu de 10 fr.), en français, et **4 francs** au lieu de 5 marcs le même ouvrage en allemand, « **Die Neue Heilwissenschaft** ».

PENSIONNAT

tenu par

Mme Alph. KURZ, Yverdon

Zwei Töchter finden noch

herzliche Aufnahme

auf Mai zur perfekten Erlernung der französischen Sprache. — Referenzen **sämtlicher Eltern.** — Man verlange den Prospektus. 28

PLUS DE DARTREUX

Guérison certaine de DARTRES, même anciennes, obtenue par l'emploi de la

CRÊME ANTI-DARTRE

de **Jean Koller**, méd.-dentiste, Lindenhof, **Hérisau**

Contre dartres sèches, fr. 3.—le flac.
Contre dartres humides, » 3.25 »

NOTA. — Commander directement à l'inventeur, en lui indiquant s'il s'agit de dartres *sèches* ou *humides*. 32

CHOCOLAT SUCHARD

Encre pour écoles Ire qté

en bonbonnes et barils de toute grosseur. — Echantillons gratis et franco. — Prix et conditions avantageux pour revendeurs. (H 25 Q)

E. Siegwart,
Fabrique de produits chimiques,
7 à **Schweizerhalle près Bâle.**

Aux merveilles de la science

APPAREILS
ÉLECTRIQUES, MÉCANIQUES
et
JOUETS ARTICULÉS

Phonographes, Système Lioret
No. 1 **fr. 25.** — No. 2 **fr. 150.** —

Catalogue illustré; plus de 300 dessins. Envoi contre 30 cent. en timbres-poste.

JULES GALÉ.
12 13, rue du Stand, **GENÈVE.**

Pensionnat de jeunes filles de Mme & Mlles Gunzinger à Soleure

Etude approfondie des langues, éducation soignée; cours de travaux manuels et de ménage par des institutrices diplômées. Maison très bien située avec jardin, vie de famille. Références: M. Ph. BONNETON, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Genève; M. Ed. BALSIGER, directeur de l'école supérieure de jeunes filles à Berne; M. J. HUBER, pasteur à Berneck, canton de St Gall, et d'anciennes pensionnaires. 25

Imprimerie de *l'Educateur*, Bienne

Impressions soignées en tous genres

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XXXIIIme ANNÉE — BIENNE

N° 8 — 15 Avril 1897

L'ÉDUCATEUR

Organe de la Société pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

Direction du journal :
M. H. GOBAT, Inspecteur scolaire
DELÉMONT

Gérance :
M. A. BAUMGARTNER, Instituteur
BIENNE

Rédaction de la partie pratique :
M. E. PÉQUEGNAT, Maître au Progymnase, BIENNE

Tout ce qui concerne les mathématiques devra être adressé à
M. H. PRÊTRE, Maître au Progymnase, BIENNE

Comité central. — GENÈVE : MM. **W. Rosier**, prof.; **Louis Favre**, **Baatard**, inst., à Genève; **Ch. Thorens**, inst., à Lancy. — VAUD : MM. **F. Guex**, directeur des Ecoles normales; **Gagnaux**, adjoint au Département; **Henchoz**, inst.; **Cornamusaz**, inst., à Lausanne; **Dériaz**, inst., à Dizy; **Rochat**, inst., à Yverdon. — NEUCHATEL : MM. **L. Latour**, inspecteur, à Corcelles; **Clerc**, directeur, La Chaux-de-Fonds; **Grandjean**, inst., Le Locle. — FRIBOURG : M. **Léon Genoud**, directeur. — JURA BERNOIS : MM. **Mercerat**, inst., à Sonvillier; **H. Duvoisin**, directeur, à Delémont; **Schaller**, directeur, à Porrentruy. — SUISSE ALLEMANDE : **Fr. Fritschi**, maître second., à Neumünster-Zurich.

Comité directeur. — MM. **Dr. A. Gobat**, conseiller d'Etat, président honoraire. — **A. Gylam**, inspecteur, président. — **F. Bueche**, vice-président. — **H. Gobat**, rédacteur en chef. — **A. Baumgartner**, gérant. — **F. Bœgli**, secrétaire. — **E. Péquegnat**, **H. Prêtre** et **E. Germiquet**, membres adjoints.

La Direction du journal annonce tout ouvrage qui lui est adressé, et en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Prix de l'abonnement : 5 fr.
(Union postale, le port en sus)

Prix des annonces :
20 cent. la pet. ligne (étranger : 25 c.)

Pour les annonces, s'adresser directement à
L'IMPRIMERIE C. SCHWEIZER & CIE, A BIENNE

Abonnés de l'étranger

Reçu le montant de l'abonnement de M. S. Andreian, directeur d'école, à Pitesti (Roumanie); M. le Prof. Ducommun, à Antananarive (Madagascar); Mme E. Mellier, Paris; M. Näther, Oberlehrer, Oschatz (Saxe); M. Frey, Ulm (1896); M. Paul Oswald, Kirchheim u. T. (Württemberg); Bürgerschule de Stuttgart; M. Marmier, à Friedrichsdorf (Taunus); M Brunisholz, à Constantinople.

F. ZAHN, éditeur, LA CHAUX-DE-FONDS.

En souscription: **NOUVEAU LAROUSSE ILLUSTRÉ**

Dictionnaire encyclopédique universel en six volumes, paraissant en livraisons à 50 centimes, à partir du 1er avril. 29

Cette œuvre encyclopédique d'une *illustration riche* et *inédite* répondra à un besoin depuis longtemps senti. Il sera pour les lecteurs de langue française ce que sont pour l'Allemagne les dictionnaires restés sans rival de Brockhaus et de Meyer.

La librairie Zahn reçoit jusqu'à la fin du mois des souscriptions au *Nouveau Larousse illustré, 6 volumes* au prix total de **fr. 140. — payable par versements mensuels de fr. 3. — ou fr. 10. — par trimestre.**

Les volumes seront expédiés franco de port au fur et à mesure de leur publication.

On peut aussi souscrire à l'ouvrage en 300 livraisons hebdomadaires à 50 cent.

A partir du 1er avril, le prix de souscription sera élevé à *fr. 150. —.*

La 1re livraison sera envoyée à l'examen à toute personne qui en fera la demande.

Prix-courant de la librairie de l'Etat de Berne

Manuel d'arithmétique pour les écoles primaires françaises du canton de Berne, par M. *J. Selve*, officier d'académie à Paris. — Manuel de l'élève, II., III., IV., V., VI. années. Prix par manuel . . . . . —. 20

Idem, Manuel du maître, I., II., III., IV., V., VI. années. Prix par manuel . . . . . —. 55

Méthode de l'enseignement du dessin et texte explicatif des planches de dessin artistique à l'usage des écoles primaires, secondaires et industrielles. Composé par *C. Wenger*, traduit par *E. Renck* 2. 50

Registres d'écoles, pour 46 élèves . . . . . —. 55

» » » 69 » . . . . . —. 65

» » » 92 » . . . . . —. 75

Annuaire du corps enseignant du canton de Berne . . . . . —. 30

Observations:

1. Les commandes accompagnées d'un mandat postal sont exécutées franco. Prière de ne **pas envoyer des timbres-poste.**
2. Les frais de remboursement (affranchissement et provision) sont à la charge du destinataire.
3. Prière d'indiquer très exactement la localité, au besoin le village le plus proche ou le district.
4. En faisant les commandes, on est prié d'indiquer exactement l'objet demandé. 31

INSTITUT POLYGLOTTE

FRIBOURG (Grand Duché de Bade, Allemagne)

Enseignement des **langues modernes** et des **branches commerciales.** Education distinguée, soins dévoués et vie de famille garantie aux parents de nos élèves; situation magnifique et saine. Prix modérés. Premières références. Prospectus et renseignements par la direction

33 **H. CASPARY.**

Occasion de vacances pour **Messieurs les instituteurs** de la Suisse française.